



## **MASON GRAPHITE INC.**

**ÉTATS FINANCIERS**  
**Exercices clos les 30 juin 2018 et 2017**  
(en dollars canadiens)



## **Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation des présents états financiers, notamment des jugements et estimations comptables importants conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que de faire en sorte que toute l'information figurant dans le rapport annuel soit conforme aux états financiers. Cette responsabilité englobe la sélection des principes et des méthodes comptables appropriés, et la prise de décisions qui influent sur l'évaluation de transactions faisant appel à un jugement objectif.

Le conseil d'administration est tenu de superviser la direction dans l'exécution de ses responsabilités à l'égard de l'information financière et d'approuver l'information financière incluse dans le rapport annuel. Le conseil s'acquitte de ces responsabilités en examinant l'information financière préparée par les membres de la direction et en discutant avec ces derniers de questions d'intérêt. Le comité d'audit a pour tâche de rencontrer la direction et les auditeurs externes pour discuter des contrôles internes à l'égard de l'information financière et de questions relatives à l'audit et à la présentation de l'information financière. Le comité d'audit fait part de ses constatations au conseil d'administration pour qu'il en tienne compte dans le cadre de l'approbation de la publication des états financiers et d'autres informations financières de Mason Graphite Inc. (la « Société ») à l'intention des actionnaires. Le comité d'audit est également responsable de recommander la nomination des auditeurs externes de la Société.

La direction reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires de la Société conformément aux normes financières établies et aux lois et règlements applicables, de même que de maintenir des normes de conduite appropriées pour ses activités.

« Benoit Gascon »

Benoit Gascon  
Président et chef de la direction

« Luc Veilleux »

Luc Veilleux  
Chef de la direction financière

Laval (Québec)

Le 26 octobre 2018



Le 26 octobre 2018

## **Rapport de l'auditeur indépendant**

### **Aux actionnaires de Mason Graphite Inc.**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Mason Graphite Inc., qui comprennent les états de la situation financière aux 30 juin 2018 et 2017, et les états du résultat net et du résultat global, les tableaux des flux de trésorerie et les états des variations des capitaux propres pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes constituées d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### **Responsabilité de la direction pour les états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### **Responsabilité de l'auditeur**

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

---

*PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.  
1250, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2500, Montréal (Québec) Canada H3B 4Y1  
Tél. : +1 514 205-5000, Téléc. : +1 514 876-1502*

« PwC » s'entend de PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l., une société à responsabilité limitée de l'Ontario.



Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**Opinion**

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Mason Graphite Inc. aux 30 juin 2018 et 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière.

*PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.<sup>1</sup>*

---

<sup>1</sup> CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A122718

**Mason Graphite Inc.**  
**ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE**  
(audités) (en dollars canadiens)

	<u>Au 30 juin 2018</u>	<u>Au 30 juin 2017</u>
	\$	\$
<b>ACTIF</b>		
<b>Actifs courants</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 4)	40 473 219	15 453 470
Crédit d'impôt lié aux ressources et crédit d'impôt minier à recevoir	-	71 307
Taxes de vente à recevoir	1 057 681	305 352
Aide gouvernementale (note 5)	68 663	36 188
Charges payées d'avance et autres actifs	111 876	62 487
	<u>41 711 439</u>	<u>15 928 804</u>
<b>Actifs non courants</b>		
Actifs financiers par le biais du résultat net (note 6)	1 471 000	-
Participation dans une entreprise associée (note 6)	3 994 235	879 160
Immobilisations corporelles (note 7)	51 783 149	36 619 786
	<u>51 783 149</u>	<u>36 619 786</u>
<b>Total de l'actif</b>	<u>98 959 823</u>	<u>53 427 750</u>
<b>PASSIF</b>		
<b>Passifs courants</b>		
Dettes d'exploitation et charges à payer (note 9)	3 875 018	1 547 452
Débtentures convertibles – contrat hôte (note 10)	3 624 816	-
Débtentures convertibles – dérivé (note 10)	2 424 688	-
	<u>9 924 522</u>	<u>1 547 452</u>
<b>Passifs non courants</b>		
Débtentures convertibles – contrat hôte (note 10)	-	3 477 936
Débtentures convertibles – dérivé (note 10)	-	4 327 857
Passif d'impôt différé (note 14)	2 509 000	2 509 000
	<u>2 509 000</u>	<u>2 509 000</u>
<b>Total du passif</b>	<u>12 433 522</u>	<u>11 862 245</u>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital-actions	107 461 016	61 318 642
Réserves	10 924 185	10 990 210
Déficit	(31 858 900)	(30 743 347)
<b>Total des capitaux propres</b>	<u>86 526 301</u>	<u>41 565 505</u>
<b>Total des capitaux propres et du passif</b>	<u>98 959 823</u>	<u>53 427 750</u>

Note 1 – Nature des activités et risque de liquidité

APPROUVÉ AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signé « François Laurin », administrateur

Signé « Benoît Gascon », administrateur

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

# Mason Graphite Inc.

## ÉTATS DU RÉSULTAT NET ET DU RÉSULTAT GLOBAL

(audités) (en dollars canadiens)

	Exercices clos les 30 juin	
	2018	2017
	\$	\$
<b>Charges</b>		
Salaires et honoraires d'experts-conseils	1 313 464	1 183 544
Jetons de présence	107 940	91 108
Honoraires	445 668	285 748
Frais généraux et de bureaux	434 416	241 126
Frais de transport et d'hébergement	153 197	115 084
Rémunération fondée sur des actions (note 12)	765 920	959 076
Frais de communication et de promotion	45 088	15 050
Honoraires de l'agent des transferts et frais de dépôt	93 955	60 090
Royautés (note 16)	50 000	50 000
Frais sur les produits de graphite à valeur ajoutée	1 068 132	1 367 481
Production de graphite naturel pour les clients et tests	1 584 227	609 455
Frais de recherche et développement	165 857	157 790
Aide gouvernementale (note 5)	(436 608)	(340 936)
Écart de change net lié à l'exploitation	(401)	1 520
<b>Perte d'exploitation</b>	<b>5 790 855</b>	<b>4 796 136</b>
Écart de change net	-	91 609
Quote-part dans la perte d'une entreprise associée (note 6)	1 487 000	753 940
Profit à la dilution d'une entreprise associées (note 6)	(2 769 010)	-
Gain net sur actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (note 6)	(1 304 000)	-
Gain sur règlement de dette (note 8)	-	(1 176 353)
Charges financières nettes (note 10)	(1 659 095)	4 163 975
Produits financiers	(430 197)	(121 480)
<b>Perte avant impôt</b>	<b>1 115 553</b>	<b>8 507 827</b>
Charge d'impôt différé (note 14)	-	199 000
<b>Perte nette et résultat global</b>	<b>1 115 553</b>	<b>8 706 827</b>
<b>Perte nette par action</b>		
De base et diluée (note 13)	0,01 \$	0,08 \$

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

**Mason Graphite Inc.**  
**TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE**  
(audités) (en dollars canadiens)

	<b>Exercices clos les 30 juin</b>	
	<b>2018</b>	<b>2017</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>		
<b>Perte nette</b>	<b>(1 115 553)</b>	(8 706 827)
Éléments hors trésorerie :		
Rémunération fondée sur des actions	765 920	959 076
Frais sur les produits de graphite à valeur ajoutée	-	259 798
Aide gouvernementale	-	(50 000)
Écart de change	-	103 060
Quote-part dans la perte d'une entreprise associée	1 487 000	753 940
Profit à la dilution d'une entreprise associée	(2 769 010)	-
Gain net sur actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	(1 304 000)	-
Gain sur règlement de dette	-	(1 176 353)
Charges financières	(1 659 095)	3 914 974
Charge d'impôt différé	-	199 000
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation :		
Taxes de vente à recevoir	(752 329)	(191 872)
Aide gouvernementale	(32 475)	(36 188)
Charges payées d'avance et autres créances	(49 389)	(26 300)
Dettes d'exploitation et charges à payer	887 186	401 431
	<b>(4 541 745)</b>	<b>(3 596 261)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Placement privé d'actions ordinaires	45 000 000	28 778 750
Coûts de transaction	(2 454 883)	(1 789 319)
Remboursement de la dette à long terme	-	(5 269 050)
Options exercées	1 624 917	382 867
	<b>44 170 034</b>	<b>22 103 248</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
Participation dans une entreprise associée (note 6)	(2 000 065)	(1 000 000)
Crédit d'impôts miniers reçus	71 307	56 938
Acquisition d'immobilisations corporelles	(12 679 782)	(2 014 083)
Dépenses de prospection et d'évaluation	-	(1 443 375)
	<b>(14 608 540)</b>	<b>(4 400 520)</b>
Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	<b>25 019 749</b>	14 106 467
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	<b>15 453 470</b>	1 347 003
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<b>40 473 219</b>	<b>15 453 470</b>
<b>Information complémentaire :</b>		
Dépenses de prospection et d'évaluation comptabilisées dans les dettes d'exploitation et charges à payer	-	262 797
Immobilisations corporelles comptabilisées dans les dettes d'exploitation et charges à payer	2 260 350	557 173
Intérêts liés à la dette à long terme imputés aux actifs de prospection et d'évaluation (note 8)	-	414 748
Crédit d'impôt lié aux ressources, aide gouvernementale et crédit d'impôt minier déduits des dépenses de prospection et d'évaluation, au net (note 8)	-	(85 417)
Intérêts payés sur les débiteures convertibles	237 000	249 000
Rémunération fondée sur des actions comptabilisée dans les immobilisations corporelles (note 12)	491 709	315 874
Rémunération fondée sur des actions comptabilisée dans les actifs de prospection et d'évaluation (note 12)	-	57 189

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

# Mason Graphite Inc.

## ÉTATS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

(audités) (en dollars canadiens, à l'exception du nombre d'actions)

	Capital-actions		Réserves			Déficit	Capitaux propres
	Nombre	Montant	Bons de souscription	Bons de souscription de courtier	Options		
		\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Solde au 1<sup>er</sup> juillet 2017</b>	<b>114 093 459</b>	<b>61 318 642</b>	<b>5 622 949</b>	<b>591 458</b>	<b>4 775 803</b>	<b>(30 743 347)</b>	<b>41 565 505</b>
Placement privé d'actions ordinaires (note 11)	18 750 000	45 000 000	-	-	-	-	45 000 000
Placement privé – coûts de transaction (note 11)	-	(2 454 883)	-	-	-	-	(2 454 883)
Débiteures converties (notes 10 et 11)	236 686	411 686	-	-	-	-	411 686
Actions émises au titre du paiement des intérêts sur les débiteures convertibles (note 11)	116 511	237 000	-	-	-	-	237 000
Options exercées (note 12)	2 616 667	2 948 571	-	-	(1 323 654)	-	1 624 917
Rémunération fondée sur des actions (note 12)	-	-	-	-	1 257 629	-	1 257 629
Résultat net et résultat global de l'exercice	-	-	-	-	-	(1 115 553)	(1 115 553)
<b>Solde au 30 juin 2018</b>	<b>135 813 323</b>	<b>107 461 016</b>	<b>5 622 949</b>	<b>591 458</b>	<b>4 709 778</b>	<b>(31 858 900)</b>	<b>86 526 301</b>
<b>Solde au 1<sup>er</sup> juillet 2016</b>	<b>87 113 160</b>	<b>33 382 627</b>	<b>5 622 949</b>	<b>591 458</b>	<b>3 758 381</b>	<b>(22 036 520)</b>	<b>21 318 895</b>
Placement privé d'actions ordinaires (note 11)	26 162 500	28 778 750	-	-	-	-	28 778 750
Placement privé – coûts de transaction (note 11)	-	(1 789 319)	-	-	-	-	(1 789 319)
Actions émises au titre du paiement des intérêts sur les débiteures convertibles (note 11)	166 132	249 000	-	-	-	-	249 000
Options exercées (note 12)	651 667	697 584	-	-	(314 717)	-	382 867
Rémunération fondée sur des actions (note 12)	-	-	-	-	1 332 139	-	1 332 139
Résultat net et résultat global de l'exercice	-	-	-	-	-	(8 706 827)	(8 706 827)
<b>Solde au 30 juin 2017</b>	<b>114 093 459</b>	<b>61 318 642</b>	<b>5 622 949</b>	<b>591 458</b>	<b>4 775 803</b>	<b>(30 743 347)</b>	<b>41 565 505</b>

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

(6)



# Mason Graphite Inc.

## NOTES ANNEXES

(audités)

Exercices clos les 30 juin 2018 et 2017

(en dollars canadiens)

---

### 1. NATURE DES ACTIVITÉS ET RISQUE DE LIQUIDITÉ

Mason Graphite Inc. (« Mason Graphite » ou la « Société ») a été prorogée de la Loi sur les sociétés par actions (Ontario) vers la juridiction de la Loi canadienne sur les sociétés par actions avec une date d'entrée en vigueur du 3 mars 2016. La Société a été constituée en société par actions le 15 mars 2011 selon la Loi sur les sociétés par actions (Ontario). Le siège social de la Société (TSX.V : LLG) est situé au 3030, boul. Le Carrefour, bureau 600, Laval, Québec, Canada, H7T 2P5.

La Société mène des activités de développement du gisement de graphite du Lac Guéret, situé au Québec, au Canada. La Société a divulgué un rapport technique conforme à la Norme canadienne 43-101 pour son estimation des réserves et des ressources minérales et pour une étude de faisabilité sur la propriété Lac Guéret. Au 30 juin 2017, la direction a déterminé que la faisabilité technique et la viabilité commerciale du projet du lac Guéret avaient été établies et que la phase de développement du projet du lac Guéret avait donc commencé.

Même si la Société a effectué des démarches pour vérifier le titre de propriété du gisement, ces démarches ne garantissent pas le titre que détient la Société. Le titre de propriété peut en effet être assujéti à un régime de permis ou de concession de licence gouvernemental ou être lié à des ententes préalables non enregistrées, à des concessions minières non enregistrées, à des revendications des peuples autochtones, ou encore ne pas être conforme aux exigences réglementaires et environnementales.

Les présents états financiers sont fondés sur l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, qui suppose que la Société sera en mesure de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses dettes dans le cours normal de ses activités dans un avenir prévisible. Pour évaluer si l'hypothèse de la continuité de l'exploitation est appropriée, la direction prend en compte toutes les informations dont elle dispose concernant l'avenir, qui s'étale au minimum, sans toutefois s'y limiter, sur 12 mois à compter de la date de clôture.

Au 30 juin 2018, le fonds de roulement de la Société était de 31 786 917 \$, son déficit accumulé s'établissait à 31 858 900 \$ et la perte nette subie s'élevait à 1 115 553 \$ pour l'exercice clos à cette date. Le fonds de roulement comprend un montant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie de 40 473 219 \$.

La direction estime que la Société dispose des fonds suffisants pour respecter ses obligations, charges d'exploitation et quelques dépenses de développement pour les 12 prochains mois. La capacité de la Société à poursuivre ses activités de développement de son projet du Lac Guéret dépend de la capacité de la direction à obtenir du financement additionnel, ce qu'elle peut faire de différentes manières, notamment au moyen de partenariats stratégiques, d'ententes de coentreprises, de financement de projet par emprunt, de financement par redevances ou d'autres options offertes par les marchés financiers. La direction cherchera de telles sources de financement additionnel lorsqu'elle en aura besoin. Bien que la direction ait déjà réussi à obtenir du financement par le passé, rien ne garantit qu'elle y parviendra à l'avenir ni que ces sources de financement ou ces mesures seront offertes à la Société ou qu'elles seront disponibles à des conditions acceptables pour cette dernière.

Les présents états financiers ont été revus et approuvés et leur publication a été autorisée par le conseil d'administration le 26 octobre 2018.

# Mason Graphite Inc.

## NOTES ANNEXES

(audités)

Exercices clos les 30 juin 2018 et 2017

(en dollars canadiens)

---

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

### Base de présentation

Les états financiers audités de la Société (les « états financiers ») ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). La Société a appliqué uniformément les méthodes comptables utilisées dans la préparation de ses états financiers en IFRS pour les deux périodes indiquées.

### Base d'évaluation

Les présents états financiers ont été préparés sur la base du coût historique, sauf en ce qui a trait à la réévaluation de certains instruments financiers à la juste valeur. De plus, ces états financiers ont été établis selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

### Monnaie étrangère

La monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la Société sont le dollar canadien. Les transactions libellées dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle sont comptabilisées aux taux de change en vigueur à la date des transactions. À chaque date de clôture, les actifs et les passifs monétaires qui sont libellés dans une monnaie étrangère sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière. Les écarts de change sont comptabilisés dans le résultat de la période au cours de laquelle ils surviennent.

### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse, les dépôts auprès des banques et d'autres placements à court terme très liquides dont l'échéance initiale est de trois mois ou moins ou qui peuvent être rachetés à tout moment sans pénalité.

### Actifs de prospection et d'évaluation

Les actifs de prospection et d'évaluation comprennent les dépenses de prospection et d'évaluation et les coûts d'acquisition des biens miniers. Les dépenses engagées pour des activités effectuées avant la prospection et l'évaluation, c'est-à-dire toutes les dépenses ayant servi à obtenir les droits légaux visant l'exploration d'une zone, sont immédiatement passées en charges.

Les actifs de prospection et d'évaluation sont composés des droits visant les biens miniers, payés ou acquis au moyen d'un regroupement d'entreprises ou d'une acquisition d'actifs, et des coûts liés aux recherches initiales de gisements de minéraux présentant un potentiel économique ou à l'obtention de renseignements supplémentaires sur un gisement minéral existant.

Les droits sur les mines sont comptabilisés au coût d'acquisition moins les pertes de valeur accumulées. Les droits sur les mines et les options d'acquisition de droits en copropriété dans des biens miniers sont dépréciés seulement lorsque les biens concernés font l'objet de production commerciale. Les intérêts sur la dette à long terme se rapportant à l'acquisition et au financement de droits sur les mines sont incorporés dans le coût des actifs de prospection et d'évaluation ainsi que le gain ou la perte résultant des modifications au calendrier des paiements futurs.

# Mason Graphite Inc.

## NOTES ANNEXES

(audités)

Exercices clos les 30 juin 2018 et 2017

(en dollars canadiens)

---

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### Actifs de prospection et d'évaluation (suite)

Les dépenses de prospection et d'évaluation de chaque zone d'intérêt distincte sont inscrites à l'actif et comprennent les coûts associés à la prospection, à l'échantillonnage, au creusement de tranchées, au forage et à d'autres travaux qu'exige la recherche de minerai, comme les études topographiques, géologiques, géochimiques et géophysiques. Elles tiennent aussi compte des coûts liés à l'établissement de la faisabilité technique et de la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale repérée grâce à la prospection ou acquise au moyen d'un regroupement d'entreprises ou d'une acquisition d'actifs.

Les dépenses de prospection et d'évaluation comprennent :

- le coût de l'établissement du volume et de la teneur des gisements au moyen d'activités de forage de carottes de sondage, de creusement de tranchées et d'échantillonnage d'un corps minéralisé;
- le coût de la détermination des méthodes optimales d'extraction et des procédés métallurgiques et de traitement;
- le coût des études liées à l'environnement social, aux levées, aux exigences environnementales, au transport et aux besoins en infrastructures;
- le coût de l'obtention des permis;
- le coût des évaluations économiques visant à déterminer si la mise en valeur du matériel minéralisé est justifiée sur le plan commercial, notamment les études de délimitation de l'étendue, de pré faisabilité et de faisabilité définitive.

Les dépenses de prospection et d'évaluation comprennent les frais indirects directement imputables aux activités connexes.

Les flux de trésorerie attribuables aux coûts capitalisés sont classés dans les activités d'investissement des tableaux des flux de trésorerie.

Lorsqu'un projet minier accède à la phase de mise en valeur, les dépenses de prospection et d'évaluation sont soumises à un test de dépréciation et sont transférées dans les biens miniers en développement dans les immobilisations corporelles.

### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Le coût comprend la juste valeur de la contrepartie donnée pour acquérir un actif et les coûts directs associés au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre sa mise en service, ainsi que les coûts futurs relatifs au démantèlement et à l'enlèvement de l'immobilisation et de l'infrastructure connexe, ainsi qu'à la remise en état et la réhabilitation du terrain sur lequel elle est située. Lorsque des composantes d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, ces composantes sont comptabilisées séparément à titre de composantes importantes d'immobilisations corporelles. Les coûts de remplacement, y compris les coûts liés aux inspections et aux révisions majeures, sont incorporés au coût des composantes d'immobilisations corporelles, qui sont comptabilisées séparément.

Les immobilisations corporelles sont amorties lorsque mises en service. L'amortissement est calculé de manière à amortir le coût de chaque actif sur sa durée d'utilité attendue afin de le ramener à sa valeur résiduelle estimative. Les durées d'utilité estimatives, les valeurs résiduelles et le mode d'amortissement sont revus à la fin de chaque période de présentation de l'information annuelle.

Une fois que la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction des ressources d'un bien minier donné ont été déterminées, les actifs d'exploration et d'évaluation sont soumis à un test de dépréciation et transférés aux biens miniers en développement dans les immobilisations corporelles.

# Mason Graphite Inc.

## NOTES ANNEXES

(audités)

Exercices clos les 30 juin 2018 et 2017

(en dollars canadiens)

---

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les coûts capitalisés, y compris certains coûts de développement et de construction de la mine, ne sont pas amortis tant que le bien minier connexe n'a pas atteint un niveau prédéterminé de capacité opérationnelle prévue par la direction. Les coûts engagés avant ce point, y compris la dépréciation des immobilisations connexes, sont capitalisés et les produits des ventes pendant cette période sont déduits des coûts capitalisés. À la fin de la construction, les biens miniers en développement sont amortis sur la base de l'unité de production, laquelle est mesurée par la partie des réserves de minerai économiquement récupérables et prouvées produites pendant la période. La dépréciation est testée de la même manière que les autres actifs non financiers.

#### Dépréciation d'actifs non financiers

Les actifs non financiers sont soumis à un test de dépréciation s'il existe un indice que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. En présence de tels indices, la valeur recouvrable des actifs est estimée afin de déterminer s'il y a eu perte de valeur. Si l'actif ne génère pas de flux de trésorerie indépendants de ceux des autres actifs, la Société estime la valeur recouvrable du groupe d'actifs auquel l'actif en question appartient.

La valeur recouvrable d'un actif correspond à la juste valeur diminuée des coûts de la vente ou, si elle est plus élevée, à la valeur d'utilité. Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimatifs sont actualisés par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les évaluations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif pour lesquels les estimations des flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées.

S'il est estimé que la valeur recouvrable d'un actif ou d'un groupe d'actifs est inférieure à sa valeur comptable, alors la valeur comptable est ramenée à sa valeur recouvrable. La perte de valeur est comptabilisée immédiatement à titre d'amortissement supplémentaire. Lorsqu'une perte de valeur se résorbe ultérieurement, la valeur comptable est portée à la valeur recouvrable estimative révisée, mais seulement dans la mesure où cette dernière ne dépasse pas la valeur comptable qui aurait été calculée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée précédemment. Une reprise est comptabilisée en réduction de la dotation aux amortissements de la période.

#### Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt qui sont attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'un actif qualifié sont incorporés au coût de cet actif, jusqu'à ce que celui-ci soit pratiquement achevé et qu'il puisse être utilisé comme prévu; par la suite, ces coûts sont amortis sur la durée de vie utile attendue de l'actif. Tous les autres coûts d'emprunt sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

#### Capitaux propres

Les actions ordinaires sont classées dans les capitaux propres. Les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires sont comptabilisés en déduction du produit dans les capitaux propres de la période au cours de laquelle la transaction a lieu.

Dans le cas des placements d'unités composées d'une action ordinaire et d'un autre instrument de capitaux propres, la juste valeur totale des unités est répartie entre l'action ordinaire et l'autre instrument de capitaux propres en fonction de leur juste valeur respective. Les coûts de transaction directement attribuables à l'émission des unités sont répartis entre les instruments en fonction de leur juste valeur respective.

Lorsque la Société modifie les modalités des bons de souscription émis par voie de placement privé, l'ajustement de réévaluation découlant des modifications est comptabilisé dans les capitaux propres (le déficit).

# Mason Graphite Inc.

## NOTES ANNEXES

(audités)

Exercices clos les 30 juin 2018 et 2017

(en dollars canadiens)

---

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### Rémunération fondée sur des actions

La juste valeur des options sur actions octroyées aux salariés est passée en charges, ou inscrite à l'actif dans les actifs de prospection et d'évaluation ou les immobilisations corporelles, sur la période d'acquisition des droits, avec comptabilisation de l'augmentation des réserves d'options qui en est la contrepartie. Une personne est considérée comme étant un salarié lorsqu'elle est un salarié à des fins juridiques ou fiscales (salarié direct) ou qu'elle fournit des services semblables à ceux d'un salarié direct, notamment les administrateurs de la Société. Les paiements fondés sur des actions versés à des non-salariés sont évalués à la juste valeur des biens ou des services reçus ou à la juste valeur des instruments de capitaux propres émis, s'il est établi que la juste valeur des biens et des services ne peut pas être estimée de façon fiable, et sont comptabilisés à la date à laquelle les biens et les services sont reçus.

La juste valeur est évaluée à la date d'octroi et comptabilisée sur la période au cours de laquelle les droits sur les options sur actions sont acquis. La juste valeur des options octroyées est évaluée à l'aide du modèle d'évaluation des options de Black-Scholes en prenant en compte les modalités de l'octroi des options. Chaque date de clôture, le montant comptabilisé en charges ou capitalisé dans les actifs de prospection et d'évaluation ou dans les immobilisations corporelles est ajusté pour rendre compte du nombre réel d'options sur actions sur lesquelles les droits devraient être acquis. À l'exercice d'une option sur actions, tout montant lié à la valeur initiale de l'option sur actions ainsi que le produit de l'exercice sont comptabilisés dans le capital-actions.

### Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat des périodes présentées comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt sur le résultat est comptabilisé en résultat net, sauf s'il est lié à des éléments comptabilisés directement dans les autres éléments du résultat global ou dans les capitaux propres, auquel cas il est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global ou les capitaux propres, respectivement.

La charge d'impôt exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé sur le bénéfice imposable d'une année, d'après les taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période, et elle comprend également tout ajustement de l'impôt à payer relativement à des années antérieures. La direction réévalue périodiquement les positions fiscales relatives aux situations pour lesquelles la réglementation fiscale applicable est sujette à interprétation. Elle établit des provisions, au besoin, d'après les montants que la Société s'attend à devoir payer aux autorités fiscales.

Un impôt différé est comptabilisé, selon la méthode du report variable axée sur le bilan, à l'égard des différences temporaires entre la valeur fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable selon les états financiers. Aucun impôt différé n'est comptabilisé si la différence temporaire découle de la comptabilisation initiale du goodwill ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans le cadre d'une transaction qui n'a pas d'incidence sur le résultat comptable ni sur le résultat imposable, sauf si la comptabilisation initiale d'un tel actif ou d'un tel passif découle d'un regroupement d'entreprises. Le montant de l'impôt différé comptabilisé est fondé sur le mode attendu de réalisation ou de règlement de la valeur comptable des actifs et des passifs, et est calculé à l'aide des taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés à la date de présentation de l'information financière.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels l'actif pourra être imputé.

# Mason Graphite Inc.

## NOTES ANNEXES

(audités)

Exercices clos les 30 juin 2018 et 2017

(en dollars canadiens)

---

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont présentés dans les éléments non courants. Les actifs et les passifs sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser des actifs et des passifs d'impôt exigible ou des actifs et des passifs d'impôt différé et si les actifs et les passifs respectifs concernent des impôts sur le résultat prélevé par la même administration fiscale sur la même entité imposable ou sur des entités imposables différentes qui ont l'intention de régler les soldes sur la base de leur montant net.

#### Perte nette par action

La perte de base par action est fondée sur le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires de la Société en circulation au cours de la période. La perte diluée par action reflète la dilution potentielle des équivalents d'actions ordinaires, comme les options sur actions, les débetures convertibles, les bons de souscription de courtier et les bons de souscription en cours, dans le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pendant la période, s'ils ont un effet dilutif.

Le calcul du résultat par action se fonde sur le nombre moyen pondéré d'actions en circulation de chaque période. La perte de base par action s'obtient en divisant le bénéfice ou la perte de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. L'effet dilutif des bons de souscription, des bons de souscription de courtier et des options sur actions est déterminé selon la méthode du rachat d'actions, tandis que celui des débetures convertibles est établi selon la méthode de la conversion hypothétique. Selon la méthode du rachat d'actions, lorsque la Société présente une perte, la perte diluée par action ordinaire est égale à la perte de base par action ordinaire à cause de l'effet antidilutif des bons de souscription, des bons de souscription de courtier et des options sur actions en cours. Selon la méthode de la conversion hypothétique, les débetures convertibles sont présumées avoir été converties au début de la période ou au moment de leur émission, selon le plus récent des deux, et la perte est ajustée de façon qu'il soit tenu compte des coûts de transaction, de l'accroissement des intérêts et de la fluctuation de la juste valeur des dérivés incorporés.

#### Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir les flux de trésorerie générés par les actifs ont expiré ou ont été transférés et que la Société a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages de la propriété. Un passif financier est décomptabilisé lorsqu'il est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation est éteinte, qu'elle est annulée ou qu'elle arrive à échéance.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont initialement évalués à leur juste valeur majorée des coûts de transaction, sauf les actifs financiers et les passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net, qui sont initialement évalués à la juste valeur. La juste valeur est basée sur les cours du marché, à moins que les instruments financiers ne soient pas négociés sur un marché actif. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation comme le modèle d'évaluation des prix de Black-Scholes ou d'autres techniques d'évaluation.

La catégorie des instruments financiers détermine l'évaluation subséquente et détermine si le produit ou la charge qui en résulte est comptabilisé en résultat net ou dans les autres éléments du résultat global. Tout produit ou toute charge liée à des instruments financiers comptabilisés en résultat net est présenté dans les charges financières.

# Mason Graphite Inc.

## NOTES ANNEXES

(audités)

Exercices clos les 30 juin 2018 et 2017

(en dollars canadiens)

---

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### Actifs financiers

À la comptabilisation initiale, la Société classe ses instruments financiers dans les catégories suivantes :

#### *Prêts et créances*

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés dont les paiements sont déterminés ou déterminables et qui ne sont pas négociés sur un marché actif. Les prêts et créances sont comptabilisés initialement au montant qu'il est prévu de recevoir, moins, lorsqu'il est significatif, un escompte visant à ramener les prêts et créances à leur juste valeur. Par la suite, les prêts et créances sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué d'une provision pour pertes de valeur. La trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société font partie de la catégorie des prêts et créances.

#### *Actifs financiers disponibles à la vente*

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des instruments non dérivés qui sont désignés comme faisant partie de cette catégorie ou qui ne sont classés dans aucune des autres catégories. Ils sont comptabilisés dans les actifs non courants, sauf si l'instrument arrive à échéance ou si la direction a l'intention de le céder dans les 12 mois suivant la date de clôture.

#### *Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net*

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net de la Société sont constitués d'instruments financiers dérivés sous la forme de bons de souscription. Ces instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date à laquelle ils sont acquis, et sont ultérieurement évalués à la juste valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information. Les bons de souscription n'étant pas intégrés dans des relations de couverture, toute variation de leur juste valeur est constatée au résultat net.

#### *Dépréciation d'actifs financiers*

Tous les actifs financiers sont soumis à un test de dépréciation à chaque date de clôture. Des actifs financiers sont dépréciés s'il existe une indication objective qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers s'est déprécié.

Les indications objectives de dépréciation comprennent :

- des difficultés financières importantes de l'émetteur ou de la contrepartie;
- un défaut de paiement des intérêts ou du capital;
- la probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur.

Les créances individuellement importantes sont soumises à un test de dépréciation lorsqu'elles sont en souffrance ou que d'autres indications objectives indiquent qu'une contrepartie spécifique sera en situation de défaut.

### Passifs financiers

#### *Autres passifs financiers*

Cette catégorie comprend les dettes d'exploitation et charges à payer, les débentures convertibles (contrat hôte) et la dette à long terme échéant à moins d'un an, qui sont toutes initialement comptabilisées à leur juste valeur déduction faite des coûts de transaction directement attribuables. Après leur comptabilisation initiale, ces instruments financiers sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

#### *Juste valeur par le biais du résultat net*

Cette catégorie comprend le dérivé incorporé dans les débentures convertibles (composante dérivé) qui est comptabilisé initialement à la juste valeur et par la suite à la juste valeur, les profits et les pertes étant comptabilisés aux états du résultat net et du résultat global.

# Mason Graphite Inc.

## NOTES ANNEXES

(audités)

Exercices clos les 30 juin 2018 et 2017

(en dollars canadiens)

---

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### Instruments composés et dérivés incorporés

Les débetures convertibles émises par la Société sont considérées comme un instrument financier composé pouvant être converti en actions ordinaires de la Société au gré du porteur; le nombre d'actions devant être émises varie selon les différents scénarios de financement futur décrits à la note 10.

L'instrument financier composé est comptabilisé dans les passifs. La valeur comptable initiale des débetures (contrat hôte) correspond au produit résiduel, après séparation de la composante dérivé, qui est comptabilisée à la juste valeur, de même que les bons de souscription émis en même temps que l'instrument financier. Les coûts de transaction éventuels qui s'y rapportent sont répartis entre le contrat hôte et les bons de souscription émis.

Le dérivé incorporé que représentent les débetures convertibles (composante dérivé) est comptabilisé à la juste valeur distinctement du contrat hôte, car ses caractéristiques économiques et les risques connexes ne sont pas clairement et étroitement rattachés à ceux du contrat hôte.

Après la comptabilisation initiale, la composante contrat hôte de l'instrument financier composé est évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, tandis que la composante dérivé est évaluée à la juste valeur par le biais du résultat net. Les variations subséquentes de la juste valeur sont comptabilisées dans les charges financières aux états du résultat net et du résultat global.

À la date de conversion, la valeur de la composante contrat hôte de l'instrument financier évalué au coût amorti et la valeur de la composante dérivé évalué à la juste valeur sont transférées dans les capitaux propres.

### Participations dans des entreprises associées

Une entreprise associée est une entité sur laquelle la Société exerce une influence notable, mais qu'elle ne contrôle pas, généralement jumelée à une participation représentant entre 20 % et 50 % des droits de vote. Les résultats financiers des participations de la Société dans ses entreprises associées sont comptabilisés dans les résultats de la Société selon la méthode de la mise en équivalence. Aux termes de cette méthode, la participation est initialement comptabilisée au coût, et la valeur comptable est augmentée ou diminuée pour tenir compte de la quote-part revenant à la Société du résultat net des entreprises associées après la date de l'acquisition. La quote-part revenant à la Société du résultat net est comptabilisée dans les états du résultat net et du résultat global et sa quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées, dans les autres éléments du résultat global. Les profits latents sur les transactions conclues entre la Société et une entreprise associée sont éliminés à hauteur de la participation de la Société dans l'entreprise associée. Les pertes latentes sont aussi éliminées, sauf si la transaction fournit une preuve de dépréciation de l'actif transféré. Les profits et les pertes résultant d'une dilution par suite de changements dans les participations dans des entreprises associées sont comptabilisés dans les états du résultat net et du résultat global. Les montants figurant dans les états financiers présentés en IFRS des entreprises associées (note 6) sont ajustés afin de rendre compte des ajustements qu'a faits la Société en appliquant la méthode de la mise en équivalence, comme les ajustements de la juste valeur comptabilisés au moment de l'acquisition.

La Société évalue, à chaque date de clôture, s'il existe des indications objectives de dépréciation de ses participations dans des entreprises associées. S'il y a dépréciation, la valeur comptable de la quote-part revenant à la Société des actifs sous-jacents des entreprises associées est ramenée à sa valeur recouvrable estimative (soit le plus élevé de la juste valeur diminuée des coûts de sortie et de la valeur d'utilité) et passée en charges dans les états du résultat net et du résultat global.



# Mason Graphite Inc.

## NOTES ANNEXES

(audités)

Exercices clos les 30 juin 2018 et 2017

(en dollars canadiens)

---

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### **Aide gouvernementale et crédit pour la Recherche Scientifique et le Développement Expérimental (« RS&DE »)**

La Société reçoit périodiquement une aide financière au titre des programmes incitatifs gouvernementaux et de crédit d'impôt pour la RS&DE. L'aide gouvernementale est comptabilisée initialement lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'elle sera reçue et qu'elle est conforme aux conditions associées à l'aide gouvernementale. L'aide gouvernementale reçue pour les dépenses engagées est imputée en diminution de ces dépenses dans la période au cours de laquelle elles ont été engagées.

### **Crédit d'impôt lié aux ressources et crédit d'impôt minier**

La Société a droit à des crédits d'impôt remboursables pour les dépenses de prospection admissibles qu'elle a engagées. Ces crédits d'impôt sont portés en diminution des dépenses engagées.

### **Informations sectorielles**

La Société exerce actuellement ses activités dans un seul secteur : le développement du Lac Guéret. La Société mène toutes ses activités au Canada.

### **Provisions**

Des provisions sont comptabilisées lorsque a) la Société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, b) qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour régler l'obligation et c) que le montant de cette obligation peut être estimé de façon fiable. Les charges se rapportant aux provisions sont présentées aux états du résultat net et du résultat global, déduction faite de tout remboursement. Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées selon un taux avant impôt courant reflétant, le cas échéant, les risques spécifiques à l'obligation.

### **Contrats de location**

La détermination de savoir si un accord est, ou contient, un contrat de location est fondé sur la substance de l'accord à la date du commencement. L'accord est évalué afin de déterminer si l'exécution dépend de l'utilisation d'un ou plusieurs actifs spécifiques et si l'accord donne le droit d'utiliser le ou les actifs, même si ce droit n'est pas explicitement spécifié dans un accord.

Les contrats de location qui ne transfèrent pas la quasi-totalité des risques et avantages inhérents de la propriété à la Société à titre de preneur sont classés comme des contrats de location simple. Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés à titre de charges d'exploitation dans le compte de perte nette et le résultat net selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.

# Mason Graphite Inc.

## NOTES ANNEXES

(audités)

Exercices clos les 30 juin 2018 et 2017

(en dollars canadiens)

---

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Nouvelles normes comptables publiées, mais non encore entrées en vigueur

Les normes et modifications aux normes existantes ont été publiées et leurs adoptions sont obligatoires pour les périodes comptables futures et pourraient avoir une incidence importante sur la Société :

##### *IFRS 9 Instruments financiers (« IFRS 9 »)*

En novembre 2009 et en octobre 2010, l'IASB a émis la première phase d'IFRS 9 *Instruments financiers*. En novembre 2013, l'IASB a émis une nouvelle norme générale pour la comptabilité de couverture qui fait désormais partie d'IFRS 9. La version finale d'IFRS 9 a été publiée en juillet 2014 et comporte une troisième catégorie d'évaluation pour les actifs financiers (à la juste valeur par le biais du résultat global) ainsi qu'un modèle unique d'évaluation des pertes de valeur prospectives basé sur la « perte attendue ».

IFRS 9 remplace les multiples modèles de classement et d'évaluation actuels pour les actifs et les passifs financiers avec un modèle unique, qui ne comporte que trois catégories : au coût amorti, à la juste valeur par le biais du résultat global, et à la juste valeur par le biais du résultat net. Le choix de classement dépend du modèle d'affaires de l'entité et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels associés à l'actif ou au passif financier. Elle introduit également de nouveaux changements s'appliquant aux passifs financiers et rapproche la comptabilité de couverture et la gestion du risque.

La nouvelle norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, bien que l'adoption anticipée soit permise. À la présente norme, il n'y a pas d'impact sur la présentation des états financiers de la Société.

##### *IFRS 16, contrats de location*

En janvier 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16, Contrats de location, qui précise comment comptabiliser, évaluer et présenter les contrats de location, ainsi que les informations à fournir à leur sujet en vertu des IFRS. La norme prescrit un modèle unique de comptabilisation par le preneur exigeant la comptabilisation des actifs et des passifs pour tous les contrats, sauf si la durée du contrat est de 12 mois ou moins ou que l'actif sous-jacent a une faible valeur. Toutefois, la comptabilisation par le bailleur aux termes de l'IFRS 16 reste largement inchangée par rapport à l'IAS 17, et la distinction entre les contrats de location-financement et les contrats de location simple demeure. La norme entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. L'impact de cette nouvelle norme n'est pas jugé significative.

# Mason Graphite Inc.

## NOTES ANNEXES

(audités)

Exercices clos les 30 juin 2018 et 2017

(en dollars canadiens)

---

### 3. JUGEMENTS ET ESTIMATIONS COMPTABLES D'IMPORTANCE CRITIQUE

L'établissement d'états financiers conformes aux IFRS exige de la direction de la Société qu'elle pose des jugements, fasse des estimations et formule des hypothèses sur des événements futurs qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes annexes. Même si ces estimations sont fondées sur les meilleures connaissances qu'a la direction du montant, de l'événement ou des actions, les résultats réels pourraient différer de ces estimations et l'écart pourrait être significatif.

Les domaines dans lesquels la direction doit avoir recours à son jugement, à des estimations et à des hypothèses comprennent notamment les suivants :

#### i. Dépréciation des actifs non financiers

Les groupes d'actifs font l'objet d'un examen visant à déceler tout indice de dépréciation à chaque date d'établissement de l'état de la situation financière ou chaque fois qu'un événement déclencheur survient. Cette détermination fait considérablement appel au jugement. Les facteurs pouvant mener à un test de dépréciation sont notamment les suivants : des tendances très négatives du secteur ou de la conjoncture économique, y compris le cours du graphite, la fluctuation des taux de change, la variation des réserves minérales, les changements de la teneur ou de la récupération du graphite et/ou une baisse de la capitalisation boursière de la Société.

La valeur recouvrable des actifs non financiers repose sur de nombreuses hypothèses et peut s'écarter considérablement de leur valeur recouvrable réelle. Cette valeur recouvrable est établie en partie en fonction de certains facteurs entièrement ou partiellement indépendants de la volonté de la Société. L'évaluation fait appel à la comparaison de la valeur recouvrable estimative d'actifs non financiers et de leur valeur comptable. La valeur recouvrable estimative peut s'écarter de la valeur recouvrable réelle; la différence peut être importante et est susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière de la Société et ses résultats d'exploitation.

Au 30 juin 2018, la valeur comptable ne dépassait pas sa valeur recouvrable estimative.

#### ii. Impôt sur le résultat et recouvrabilité des actifs d'impôt différé potentiels

Dans le cadre de son évaluation de la probabilité que des actifs d'impôt comptabilisés se réalisent, la direction fait des estimations relatives aux prévisions en matière d'impôt sur le résultat futur, aux possibilités de planification fiscale applicables, au moment prévu de la résorption d'écarts temporaires existants et à la probabilité que les positions fiscales adoptées soient maintenues après leur examen par les autorités fiscales concernées. Dans ses évaluations, la direction accorde une pondération additionnelle aux indications positives et négatives qui peuvent être vérifiées de manière objective. Les estimations du bénéfice imposable futur sont fondées sur les flux de trésorerie attendus des activités et l'application des lois fiscales en vigueur dans chaque territoire. La Société détermine si elle exerce un contrôle sur les possibilités de planification fiscale pertinentes, si ces possibilités sont réalisables et si elle a la capacité de les mettre en œuvre. L'examen par les autorités fiscales concernées est fondé sur les faits et les circonstances propres à la position fiscale visée par l'examen à la lumière des indications disponibles. Lorsque les lois et les règlements applicables ne sont pas clairs ou peuvent être interprétés de diverses manières, il est raisonnablement possible que des changements apportés à ces estimations aient une incidence significative sur les montants des actifs d'impôt comptabilisés. De plus, des changements futurs dans les lois fiscales pourraient limiter la capacité de la Société à concrétiser les avantages fiscaux découlant des actifs d'impôt différé. La Société réévalue les actifs d'impôt non comptabilisés chaque période de présentation de l'information financière.

# Mason Graphite Inc.

## NOTES ANNEXES

(audités)

Exercices clos les 30 juin 2018 et 2017

(en dollars canadiens)

### 3. JUGEMENTS ET ESTIMATIONS COMPTABLES D'IMPORTANCE CRITIQUE (suite)

#### ii. Impôt sur le résultat et recouvrabilité des actifs d'impôt différé potentiels (suite)

La détermination de la charge d'impôt et de l'impôt différé exige le recours au jugement et à des estimations portant sur le bénéfice imposable futur, le calendrier prévu de la résorption des actifs et des passifs d'impôt différé et les interprétations des lois canadiennes, y compris les règlements et les lois relatifs au financement par actions accréditives. La Société est assujettie à des administrations fiscales qui peuvent interpréter les lois fiscales d'une autre manière qu'elle. Les changements apportés aux estimations peuvent avoir une incidence significative sur le montant définitif de l'impôt différé ou le calendrier des versements d'impôt.

#### iii. Juste valeur des dérivés incorporés

Les débetures convertibles émises par la Société comportent des options de conversion et de rachat anticipé et sont considérées comme des instruments financiers de niveau 3. La composante dérivé est évaluée à la juste valeur par le biais du résultat net, et sa juste valeur doit être évaluée chaque date de clôture, les variations subséquentes étant comptabilisées dans les états du résultat net et du résultat global. La direction emploie un modèle d'évaluation des instruments dérivés et doit formuler des hypothèses pour estimer la juste valeur. Le détail des hypothèses entrées dans le modèle servant à déterminer la juste valeur du dérivé incorporé aux 30 juin 2018 et 2017 est présenté à la note 10.

### 4. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et équivalents de trésorerie sont composés de :

	Aux 30 juin	
	2018	2017
	\$	\$
Trésorerie	40 473 219	9 453 470
Équivalents de trésorerie	-	6 000 000
	<b>40 473 219</b>	<b>15 453 470</b>

Un montant 6 000 000 \$ est inclus dans les équivalents de trésorerie et est composé d'un certificat de placement garanti portant intérêt à un taux 0,94% avec une échéance de 88 jours au 30 juin 2017.

# Mason Graphite Inc.

## NOTES ANNEXES

(audités)

Exercices clos les 30 juin 2018 et 2017

(en dollars canadiens)

### 5. AIDE GOUVERNEMENTALE

En octobre et novembre 2016, la Société a signé trois ententes de contribution avec le Conseil national de recherches du Canada représenté par son Programme d'aide à la recherche industrielle (PARI-CNRC), le Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) et de l'Innovation et Développement Manicouagan (ID Manicouagan) afin d'aider financièrement la Société dans l'étude détaillée des produits de graphite à valeur ajoutée. Aux termes de ces conventions et sous réserve de certaines conditions, la Société peut recevoir des remboursements de frais allant jusqu'à 657 000 \$ pour la période allant du 6 septembre 2016 au 16 mai 2019 (28 septembre 2018 avant l'amendement de la période).

Dans le cadre des ententes de contribution, la Société a enregistré l'aide gouvernementale de la façon suivante :

	Aux 30 juin	
	2018	2017
	\$	\$
Montants reçus durant l'exercice	301 892	254 747
Montants enregistrés à l'état du résultat net et du résultat global	334 366	340 936
Montants à recevoir	68 663	36 188

Pour l'exercice clos le 30 juin 2018, la Société a comptabilisé un crédit d'impôt provincial pour la RS&DE de 102 242 \$ (2017 : néant) comme aide gouvernementale à l'état du résultat et du résultat global. Le montant a été encaissé dans l'exercice courant.

### 6. PARTICIPATION DANS UNE ENTREPRISE ASSOCIÉE

Au 30 juin 2018, la Société détient une participation de 24% (2017: 32%) dans NanoXplore Inc. (« NanoXplore »). NanoXplore est un fabricant et fournisseur de poudre de graphène à volume élevé destinée aux marchés industriels ainsi que des produits thermoplastiques standard et personnalisés à base de graphène pour de nombreux clients dans les secteurs du transport, de l'emballage, de l'électronique et d'autres secteurs industriels. Le 29 août 2017, NanoXplore est devenue une société ouverte inscrite à la Bourse de croissance TSX (TSX.V: GRA) à la suite d'une prise de contrôle inversée. Son siège social est situé à Montréal, Québec, Canada.

Le 27 mars 2018, NanoXplore a complété un placement privé de 6 060 100 d'actions ordinaires de Classe A pour un produit brut de 10 000 155 \$ dans lequel la Société a acheté 606 100 actions ordinaires Classe A pour une considération de 1 000 065 \$. La Société a également obtenu 303 050 bons de souscriptions de NanoXplore échéant le 27 mars 2020, ayant un prix d'exercice de 2,30\$.

Le 2 août 2017, la Société a acheté 2 222 223 reçus de souscription de NanoXplore pour une contrepartie de 1 000 000 \$. À la clôture de la prise de contrôle inversée de NanoXplore du 29 août 2017, les reçus de souscription ont été convertis en 2 222 223 actions ordinaires et 1 111 111 bons de souscription de NanoXplore. Avant la clôture de la prise de contrôle inversée, NanoXplore a complété la conversion de ses actions ordinaires sur la base de 1,0 à 40,0667 actions ordinaires en circulation. Les bons de souscription obtenus ont une échéance au 2 août 2019, avec un prix d'exercice de 0,70\$.

À la suite des divers financements et aux exercices d'options et de bons de souscription dans NanoXplore, la participation de la Société est passée de 32% à 24% au cours de l'année courante. Ces dilutions ont donné lieu à des dispositions présumées de la participation dans NanoXplore et la Société a enregistré des profits à la dilution d'une entreprise associée pour un montant total de 2 769 010 \$.

# Mason Graphite Inc.

## NOTES ANNEXES

(audités)

Exercices clos les 30 juin 2018 et 2017

(en dollars canadiens)

### 6. PARTICIPATION DANS UNE ENTREPRISE ASSOCIÉE (suite)

Le 28 octobre 2016, NanoXplore a complété un placement privé, sans courtier, de 125 068 d'actions ordinaires de Classe A pour un produit brut de 2 255 000 \$ dans lequel la Société a acheté 55 463 actions ordinaires Classe A pour une considération de 1 000 000 \$.

La participation dans NanoXplore est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

	Exercices clos les 30 juin	
	2018	2017
	\$	\$
<b>Solde au 1<sup>er</sup> juillet</b>	<b>879 160</b>	633 100
Acquisitions des participations (au coût, net des bons de souscription)	<b>1 833 065</b>	1 000 000
Profit à la dilution d'une entreprise associée	<b>2 769 010</b>	-
Quote-part dans la perte nette d'une entreprise associée	<b>(1 487 000)</b>	(753 940)
<b>Solde au 30 juin</b>	<b>3 994 235</b>	879 160

En date du 30 juin 2018, la valeur boursière des actions détenues par la Société dans NanoXplore est de 40 048 406 \$.

Les actifs financiers par le biais du résultat net comprennent des bons de souscription de NanoXplore obtenus lors de la participation de la Société dans les placements privés de l'exercice de cette dernière.

	Aux 30 juin	
	2018	2017
	\$	\$
<b>Solde au 1<sup>er</sup> juillet</b>	-	-
Acquisitions	<b>167 000</b>	-
Variation de la juste valeur	<b>1 304 000</b>	-
<b>Solde au 30 juin</b>	<b>1 471 000</b>	-

La juste valeur de ces instruments financiers qui ne sont pas négociés sur des marchés actifs est déterminée en utilisant une technique d'évaluation, la méthode Black-Scholes en l'occurrence. Cette technique d'évaluation maximise l'utilisation de données de marché observables lorsqu'elles sont disponibles et se fient le moins possible aux estimations spécifiques de la Société. Si toutes les données importantes requises pour évaluer la juste valeur d'un instrument sont observables, l'instrument est considéré de niveau 2. Les bons de souscription de NanoXplore détenus par la Société sont considérés de niveau 2.

# Mason Graphite Inc.

## NOTES ANNEXES

(audités)

Exercices clos les 30 juin 2018 et 2017

(en dollars canadiens)

### 6. PARTICIPATION DANS UNE ENTREPRISE ASSOCIÉE (suite)

Le tableau ci-dessous présente un sommaire de l'information financière de NanoXplore, y compris les ajustements de la juste valeur comptabilisés au moment de l'acquisition des participations :

	<b>Exercices clos les 30 juin</b>	
	<b>2018</b>	<b>2017</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Actifs courants	<b>20 034 607</b>	1 212 725
Trésorerie (comptabilisée dans les actifs courants)	<b>15 268 666</b>	421 214
Actifs non courants (y compris les brevets et la technologie)	<b>8 273 764</b>	5 188 758
Passifs courants	<b>5 387 730</b>	3 128 121
Passifs non courants	<b>5 741 020</b>	316 721
Produits des activités ordinaires	<b>8 656 487</b>	3 367 569
Perte nette et perte globale	<b>5 850 344</b>	2 281 695
Amortissement	<b>997 013</b>	467 285

### 7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<b>Équipements</b>				<b>Total</b>
	<b>Équipements informatiques</b>	<b>de production</b>	<b>Construction en cours</b>	<b>Biens miniers en développement</b>	
	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>
<b>Solde au 1<sup>er</sup> juillet 2017</b>	-	-	<b>2 887 130</b>	<b>33 732 656</b>	<b>36 619 786</b>
Acquisitions	87 683	3 661 457	10 625 681	-	14 374 821
Coûts d'emprunt capitalisés	-	-	788 542	-	788 542
Amortissement	-	-	-	-	-
<b>Solde au 30 juin 2018</b>	<b>87 683</b>	<b>3 661 457</b>	<b>14 301 353</b>	<b>33 732 656</b>	<b>51 783 149</b>
<b>Au 30 juin 2018</b>					
Coût	87 683	3 661 457	14 301 353	33 732 656	51 783 149
Amortissement cumulé	-	-	-	-	-
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>87 683</b>	<b>3 661 457</b>	<b>14 301 353</b>	<b>33 732 656</b>	<b>51 783 149</b>

# Mason Graphite Inc.

## NOTES ANNEXES

(audités)

Exercices clos les 30 juin 2018 et 2017

(en dollars canadiens)

### 7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

	Construction en cours	Biens miniers en développement	Total
	\$	\$	\$
<b>Solde au 1<sup>er</sup> juillet 2016</b>	-	-	-
Acquisitions	2 887 130	-	2 887 130
Transfert provenant des actifs de prospection et d'évaluation	-	33 732 656	33 732 656
Amortissement	-	-	-
<b>Solde au 30 juin 2017</b>	<b>2 887 130</b>	<b>33 732 656</b>	<b>36 619 786</b>
<b>Au 30 juin 2017</b>			
Coût	2 887 130	33 732 656	36 619 786
Amortissement cumulé	-	-	-
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>2 887 130</b>	<b>33 732 656</b>	<b>36 619 786</b>

### 8. ACTIFS DE PROSPECTION ET D'ÉVALUATION

Les actifs de prospection et d'évaluation se composent de ce qui suit :

	<u>Projet du Lac Guéret</u>	
	<u>Exercices clos les 30 juin</u>	
	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
<b>Solde au 1<sup>er</sup> juillet</b>	-	31 891 491
Évaluation et études géologiques des ressources minérales	-	279 545
Études environnementales	-	536 099
Études de pré faisabilité et de faisabilité	-	677 965
Études pour le traitement de produits à valeur ajoutée	-	(259 798)
Intérêts nets sur la dette à long terme	-	414 748
Rémunération fondée sur des actions	-	57 189
Aide gouvernementale, net	-	50 000
Crédit d'impôt lié aux ressources et crédit d'impôt minier, net	-	85 417
Transfert aux immobilisations corporelles comme biens miniers	-	(33 732 656)
<b>Solde au 30 juin</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Au 30 juin 2017, la direction a établi que la faisabilité technique et la viabilité commerciale du projet du Lac Guéret avaient été établies et, par conséquent, la Société a reclassé les coûts capitalisés liés au projet Lac Guéret des actifs de prospection et d'évaluation aux biens miniers en développement dans les immobilisations corporelles (note 7). Les coûts des biens miniers capitalisés seront comptabilisés au coût jusqu'à ce que le projet du Lac Guéret soit mis en production commerciale, vendu, abandonné ou déterminé par la direction comme ayant perdu de la valeur.



# Mason Graphite Inc.

## NOTES ANNEXES

(audités)

Exercices clos les 30 juin 2018 et 2017

(en dollars canadiens)

### 8. ACTIFS DE PROSPECTION ET D'ÉVALUATION (suite)

Les actifs de prospection et d'évaluation connexes ont fait l'objet d'un test de dépréciation immédiatement avant leur reclassement. En évaluant la dépréciation potentielle du projet du Lac Guéret, la direction a utilisé la méthode de la « juste valeur diminuée des coûts de vente ». La juste valeur a été tirée de la capitalisation boursière de la société au 30 juin 2017 et la direction a constaté que la juste valeur diminuée des coûts de vente était supérieure à la valeur comptable du projet du Lac Guéret. Par conséquent, aucune charge de dépréciation n'était requise avant le reclassement aux immobilisations corporelles.

Le 5 avril 2012, la Société a conclu une convention d'achat d'actifs (la « convention d'achat d'actifs ») avec Quinto Mining Corporation (« Quinto »), filiale entièrement détenue par Cliffs Natural Resources Inc., aux termes de laquelle la Société a acquis les concessions minières qui forment le gisement du Lac Guéret. Le prix d'achat total pour l'acquisition comprenait 15 000 000 \$ US en trésorerie, payable par versements en fonction de l'atteinte de certains jalons sur une période de cinq ans, et l'émission de 2 041 571 bons de souscription pouvant être échangés contre des actions ordinaires de la Société au prix d'exercice de 0,75 \$ l'action et arrivant à échéance le 5 avril 2014.

Conformément à un contrat de sûreté générale daté du 5 avril 2012 et mis à jour le 24 juin 2013, la Société a accordé une sûreté réelle en faveur de Quinto sur la totalité de ses biens personnels et immobiliers, y compris les concessions minières qui composent le gisement du Lac Guéret, en vue de garantir le paiement du solde du prix d'achat et l'exécution des obligations de la Société aux termes de la convention d'achat d'actifs.

Un montant global de 7 500 000 \$ US a été versé à la clôture, un montant de 1 250 000 \$ US (1 573 125 \$) a été versé le 2 avril 2015 et un montant de 1 250 000 \$ US (1 651 750 \$) a été versé le 2 octobre 2015.

Le 22 décembre 2016, la Cour supérieure du Québec a rendu un jugement confirmant qu'un accord avait été conclu entre la Société et Quinto aux termes duquel la Société devait effectuer un paiement anticipé à Quinto d'un montant de 4 000 000 \$ US au lieu de deux versements de 2 500 000 \$ US au 5 octobre 2016 et au 5 avril 2017 (pour un total de 5 000 000 \$ US).

Le 4 octobre 2016 et le 18 janvier 2017, la Société a versé 2 500 000 \$ US (3 292 500 \$) et 1 500 000 \$ US (1 976 550 \$) respectivement à Quinto et toutes les sûretés détenues par Quinto sur les actifs de la Société ont été éliminées. L'accroissement s'est chiffré à 414 748 \$ pour la période allant du 1er juillet 2016 au 22 décembre 2016 et a été comptabilisée dans la propriété du Lac Guéret à titre d'intérêts nets sur la dette. La Société a enregistré un gain sur règlement de dette de 1 176 353 \$ relativement à l'opération et a été comptabilisé dans le résultat net et du résultat net global.

### 9. DETTES D'EXPLOITATION ET CHARGES À PAYER

Les dettes d'exploitation et charges à payer s'établissent comme suit :

	Aux 30 juin	
	2018	2017
	\$	\$
Dettes fournisseurs	2 039 762	1 156 731
Charges à payer	1 835 256	347 885
Retenues à la source à payer	-	42 836
	<u>3 875 018</u>	<u>1 547 452</u>

# Mason Graphite Inc.

## NOTES ANNEXES

(audités)

Exercices clos les 30 juin 2018 et 2017

(en dollars canadiens)

---

### 10. DÉBENTURES CONVERTIBLES

Le 11 juin 2014, la Société a mené à terme un financement par placement privé visant des débentures convertibles (les « Débentures ») pour un produit brut de 4 150 000 \$. Les Débentures sont assorties des caractéristiques suivantes :

- La Société peut déclencher la conversion des Débentures et les racheter par anticipation dans certaines circonstances :
  - Si la Société mène à bien un financement de projet de construction pour le projet du Lac Guéret et qu'elle émet des actions ordinaires dans le cadre de ce financement à un prix par action ordinaire supérieur à 1,00 \$ (le « prix du financement de projet »), elle aura le droit de forcer la conversion de la totalité des Débentures à un prix de conversion égal au prix du financement de projet moins un escompte de 10 %.
- Il est prévu que les Débentures arrivent à échéance le 11 juin 2019. Elles portent intérêt au taux annuel fixe de 12 %, les intérêts étant payés semestriellement, à savoir le 11 juin et le 11 décembre de chaque année. Selon les termes des Débentures, la Société a l'option de verser jusqu'à 50 % des intérêts semi-annuels dus sur les Débentures en actions ordinaires.
- Les porteurs des Débentures ont le droit de convertir le capital des Débentures en actions ordinaires au prix de conversion de 0,845 \$ par action ordinaire et la totalité des intérêts courus et impayés à un prix de conversion qui sera déterminé en fonction du cours des actions ordinaires au moment du règlement.
- Dans le cas où la Société, avant le remboursement du capital des Débentures, procède à l'émission d'actions ordinaires ou d'autres titres convertibles à un prix inférieur à 0,65 \$ le titre (le « financement subséquent »), le prix de conversion des Débentures sera le même que celui d'un titre visé par le financement subséquent, majoré d'une prime de 30 %, à condition que le prix de conversion ne soit en aucun cas inférieur à 0,63 \$ le titre.
- La Société a émis, au porteur des Débentures, un total de 2 075 000 bons de souscription d'achat d'actions ordinaires (les « bons de souscription »), chacun donnant le droit au porteur d'acheter une action ordinaire de la Société (les « actions ordinaires ») au prix de 0,91 \$, pour une période de 24 mois suivant la clôture de la transaction. La juste valeur des bons de souscription a été estimée à 315 404 \$ à l'aide du modèle de Black-Scholes qui était intégré au modèle d'évaluation du prix des obligations convertibles (durée de vie estimative de deux ans, taux d'intérêt sans risque de 1,07 %, volatilité de 60 %, taux de renonciation de néant et rendement prévu de l'action de néant). La Société a engagé des coûts de transaction de 15 230 \$. Les bons de souscription ont expiré le 11 juin 2016.

# Mason Graphite Inc.

## NOTES ANNEXES

(audités)

Exercices clos les 30 juin 2018 et 2017

(en dollars canadiens)

### 10. DÉBENTURES CONVERTIBLES (suite)

Les Débentures sont des instruments financiers composés qui comprennent une composante dette (contrat hôte) et des options de conversion et de rachat anticipé (composante dérivé); elles sont présentées dans leur totalité en tant que passif financier aux états de la situation financière. La valeur comptable initiale de 2 821 313 \$ du contrat hôte représente le montant résiduel du produit après séparation de la juste valeur de 1 013 283 \$ du dérivé et de l'évaluation de 315 404 \$ des bons de souscription. Les coûts de transaction ont été répartis au prorata entre le contrat hôte et les bons de souscription. Le tableau qui suit présente la variation de la valeur comptable des Débentures pour les exercices clos les 30 juin 2018 et 2017 :

	Exercice clos le 30 juin 2018		
	Contrat hôte	Dérivé	Total
	\$	\$	\$
<b>Solde au 1<sup>er</sup> juillet</b>	<b>3 477 936</b>	<b>4 327 857</b>	<b>7 805 793</b>
Débentures converties	(167 612)	(244 074)	(411 686)
Variation de la juste valeur du dérivé	-	(1 659 095)	(1 659 095)
Accroissement	314 492	-	314 492
<b>Solde au 30 juin</b>	<b>3 624 816</b>	<b>2 424 688</b>	<b>6 049 504</b>

  

	Exercice clos le 30 juin 2017		
	Contrat hôte	Dérivé	Total
	\$	\$	\$
<b>Solde au 1<sup>er</sup> juillet</b>	<b>3 176 188</b>	<b>963 630</b>	<b>4 139 818</b>
Variation de la juste valeur du dérivé	-	3 364 227	3 364 227
Accroissement	301 748	-	301 748
<b>Solde au 30 juin</b>	<b>3 477 936</b>	<b>4 327 857</b>	<b>7 805 793</b>

Le 18 juillet 2017, un montant de 200 000 \$ de débentures a été converti en 236 686 actions ordinaires de la Société. À la date de la conversion, le cours de l'action de la Société était de 1,86 \$.

**Du point de vue de liquidité, le montant maximal qui pourrait être payé, si les Débentures ne sont pas converties avant l'échéance, est de 3 950 000 \$.**

Les Débentures et la composante dérivé ont été évaluées à l'aide d'un modèle d'évaluation des obligations convertibles. Les principales hypothèses employées dans ce modèle sont les suivantes :

	Au 30 juin 2018	Au 30 juin 2017
Durée de vie prévue en années	1	2
Volatilité attendue*	37 %	57 %
Écart de taux	13 %	12 %

\* La volatilité attendue est fondée sur la volatilité passée de l'action de la Société et la volatilité d'un indice boursier du secteur minier. Afin d'évaluer la composante dérivé, l'écart de taux a été calibré à 13 % (12 % en 2017) en tenant compte du marché du secteur minier.

# Mason Graphite Inc.

## NOTES ANNEXES

(audités)

Exercices clos les 30 juin 2018 et 2017

(en dollars canadiens)

### 10. DÉBENTURES CONVERTIBLES (suite)

Les autres hypothèses clés suivantes ont également été retenues, puisqu'elles font partie des caractéristiques des Débentures :

- Le moment et la probabilité de survenance d'un éventuel financement subséquent et le prix des actions émises lors de celui-ci;
- Le moment et la probabilité de survenance d'un éventuel financement de la construction du projet du Lac Guéret et le prix des actions émises lors de ce financement.

Les charges financières se composent de ce qui suit :

	Exercices clos les 30 juin	
	2018	2017
	\$	\$
Intérêts sur le coupon	474 050	498 000
Intérêts – Accroissement des débentures convertibles	314 492	301 748
Moins : Coûts d'emprunt capitalisés	(788 542)	-
Perte (gain) sur le dérivé incorporé (variation de la juste valeur)	(1 659 095)	3 364 227
	<u>(1 659 095)</u>	<u>4 163 975</u>

### 11. CAPITAL-ACTIONS

#### a) Autorisé

Un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur confèrent à chaque actionnaire le droit de voter à toute assemblée des actionnaires, sauf aux réunions auxquelles n'ont le droit de participer que les porteurs d'actions spéciales, de recevoir les dividendes déclarés par la Société et de partager les biens résiduels à la dissolution de la Société.

Un nombre illimité d'actions spéciales sans valeur comportent certains droits et privilèges. Aucune action spéciale n'a été émise.

#### b) Émissions d'actions

Le 28 juin 2018, la Société a émis 69 299 actions ordinaires de la Société à un prix réputé de 1,71 \$ l'action en lieu de paiement du montant d'intérêt de 118 500 \$ payable en vertu des Débentures à 12 %. Le solde des intérêts dus en vertu des Débentures, d'un montant de 118 500 \$, a été payé en argent.

Le 4 janvier 2018, la Société a complété un financement privé dans lequel la Société a émis 18 750 000 actions ordinaires à un prix de 2,40 \$ par action pour une considération de 45 000 000 \$. La Société a versé 2 250 000 \$ en commissions et encouru d'autres frais d'émission liés au placement privé de 204 883 \$.

Le 11 décembre 2017, la Société a émis 47 212 actions ordinaires de la Société à un prix réputé de 2,51 \$ l'action en lieu de paiement du montant d'intérêt de 118 500 \$ payable en vertu des Débentures à 12 %. Le solde des intérêts dus en vertu des Débentures, d'un montant de 118 500 \$, a été payé en argent.

Le 18 juillet 2017, un montant de 200 000 \$ de débentures a été converti en 236 686 actions ordinaires de la Société. À la date de la conversion, le cours de l'action de la Société était de 1,86 \$.

Le 15 juin 2017, la Société a émis 75 915 actions ordinaires de la Société à un prix réputé de 1,64 \$ l'action en lieu de paiement du montant d'intérêt de 124 500 \$ payable en vertu des Débentures à 12 %. Le solde des intérêts dus en vertu des Débentures, d'un montant de 124 500 \$, a été payé en argent.

# Mason Graphite Inc.

## NOTES ANNEXES

(audités)

Exercices clos les 30 juin 2018 et 2017

(en dollars canadiens)

---

### 11. CAPITAL-ACTIONS (suite)

Le 16 décembre 2016, la Société a émis 90 217 actions ordinaires de la Société à un prix réputé de 1,38 \$ l'action en lieu de paiement du montant d'intérêt de 124 500 \$ payable en vertu des Débentures à 12 %. Le solde des intérêts dus en vertu des Débentures, d'un montant de 124 500 \$, a été payé en argent.

Le 27 septembre 2016, la Société a complété un financement privé dans lequel la Société a émis 26 162 500 actions ordinaires à un prix de 1,10 \$ par action pour une considération de 28 778 750 \$. La Société a versé 1 438 938 \$ en commissions et encourue d'autres frais d'émission liés au placement privé de 350 381 \$.

### 12. OPTIONS SUR ACTIONS

La Société dispose d'un régime incitatif d'options sur actions (le « Régime ») aux termes duquel elle octroie à des salariés, des administrateurs, des dirigeants et des consultants des options d'achat d'actions de la Société. Le Régime prévoit l'émission d'options sur actions visant l'acquisition d'un maximum de 11 000 000 actions de la Société. Les modalités de chaque option octroyée aux termes du Régime sont établies par le conseil d'administration. Le prix des options est fixé selon la conjoncture du marché et conformément aux lois sur les valeurs mobilières en vigueur et aux directives de la Bourse. Par conséquent, le prix d'exercice d'une option sur actions ne peut pas être inférieur au cours de marché des actions ordinaires sous-jacentes au moment de l'octroi. Le conseil d'administration doit déterminer l'acquisition des droits et l'échéance des options sur actions octroyées aux termes du Régime, aucune option sur actions ne devant toutefois être en cours pour une période supérieure à dix ans.

Au cours de l'année courante, la Société a octroyé 400 000 options à des employés de la Société. La juste valeur moyenne pondérée des options attribuées, selon l'estimation qui en a été faite au moment de l'attribution, se chiffrait à 1,30 \$. Cette valeur a été calculée à l'aide du modèle d'évaluation des options de Black-Scholes et des hypothèses suivantes : prix moyen pondéré d'exercice des options de 2,11 \$ qui correspond au cours de l'action lors de son octroi, durée de vie estimative de cinq ans, taux d'intérêt moyen pondéré sans risque de 1,98 %, volatilité de 75 % (établie en fonction de la volatilité passée de l'action de la Société) et rendement prévu de l'action de néant. La période d'acquisition des droits s'étend sur des périodes allant du moment de l'octroi jusqu'à deux ans après l'octroi des options.

Le 13 mars 2017, la Société a octroyé 3 240 000 options à des administrateurs, à des dirigeants, à des consultants et à des employés de la Société. La juste valeur moyenne pondérée des options attribuées, selon l'estimation qui en a été faite au moment de l'attribution, se chiffrait à 0,81 \$. Cette valeur a été calculée à l'aide du modèle d'évaluation des options de Black-Scholes et des hypothèses suivantes : prix d'exercice des options de 1,27 \$ qui correspond au cours de l'action lors de son octroi, durée de vie estimative de cinq ans, taux d'intérêt sans risque de 1,31 %, volatilité de 79 % (établie en fonction de la volatilité passée de l'action de la Société) et rendement prévu de l'action de néant. La période d'acquisition des droits, pour les 3 240 000 options, s'établit comme suit : un tiers au moment de l'octroi, un tiers un an après l'octroi et le dernier tiers deux ans après l'octroi.

# Mason Graphite Inc.

## NOTES ANNEXES

(audités)

Exercices clos les 30 juin 2018 et 2017

(en dollars canadiens)

### 12. OPTIONS SUR ACTIONS (suite)

Le tableau qui suit présente l'évolution du nombre d'options pour les exercices clos les 30 juin 2018 et 2017 :

	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré \$
<b>Solde au 1<sup>er</sup> juillet 2017</b>	<b>10 408 333</b>	<b>0,80</b>
Attribuées	400 000	2,11
Renoncées	(133 332)	1,27
Exercées	<u>(2 616 667)</u>	<u>0,62</u>
<b>Solde au 30 juin 2018</b>	<b><u>8 058 334</u></b>	<b><u>0,91</u></b>
<b>Solde au 1<sup>er</sup> juillet 2016</b>	<b>7 820 000</b>	<b>0,58</b>
Attribuées	3 240 000	1,27
Exercées	<u>(651 667)</u>	<u>0,59</u>
<b>Solde au 30 juin 2017</b>	<b><u>10 408 333</u></b>	<b><u>0,80</u></b>

Au cours des exercices clos les 30 juin 2018 et 2017, 2 616 667 et 651 667 options ont été exercées, respectivement, pour un produit total de 1 624 917 \$ et de 382 867 \$. Le cours moyen pondéré de l'action aux dates d'exercice se chiffrait à 2,06 \$ et à 1,35 \$ respectivement.

Au 30 juin 2018, les options suivantes de la Société étaient en cours :

<u>Options en cours au 30 juin 2018</u>			<u>Options pouvant être exercées au 30 juin 2018</u>		
Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré	Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée (en années)	Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré	Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée (en années)
<u>8 058 334</u>	<u>0,91 \$</u>	<u>1,89</u>	<u>6 802 223</u>	<u>0,81 \$</u>	<u>1,52</u>

Le coût de la rémunération fondée sur des actions pour l'exercice clos le 30 juin 2018 a totalisé 1 257 629 \$ (2017 : 1 332 139 \$): une tranche de 765 920 \$ est incluse dans l'état du résultat net et du résultat global (2017 : 959 076 \$), une autre tranche de néant est incluse dans les actifs de prospection et d'évaluation (2017 : 57 189 \$) et le solde de 491 709 \$ (2017 : 315 874 \$) est inclus dans les immobilisations corporelles.

# Mason Graphite Inc.

## NOTES ANNEXES

(audités)

Exercices clos les 30 juin 2018 et 2017

(en dollars canadiens)

### 13. PERTE NETTE PAR ACTION

	Exercices clos les 30 juin	
	2018	2017
Perte nette attribuable aux actions ordinaires	1 115 553 \$	8 706 827 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	124 850 032	107 358 763
Perte nette par action, de base et diluée	<u>0,01 \$</u>	<u>0,08 \$</u>

Les émissions potentielles d'actions aux termes des options auraient un effet anti-dilutif pour les exercices clos les 30 juin 2018 et 2017; par conséquent, la perte de base et la perte diluée sont égales. L'effet des éventuelles émissions d'actions découlant des Débentures a aussi été pris en compte, et cet effet n'était pas dilutif.

### 14. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Le tableau suivant présente les principales composantes de la charge d'impôt sur le résultat :

	Exercices clos les 30 juin	
	2018	2017
	\$	\$
Impôt exigible	-	-
Impôt différé	-	-
Droits sur les mines du Québec – naissance des différences temporaires	-	199 000
<b>Charge d'impôt totale</b>	<u>-</u>	<u>199 000</u>

La charge d'impôt présentée dans les états financiers est différente de celle qui aurait résulté de l'application du taux d'imposition combiné prévu par la loi au Canada en raison de ce qui suit :

	Exercices clos les 30 juin	
	2018	2017
	\$	\$
Perte nette avant impôt	<u>(1 115 553)</u>	<u>(8 507 827)</u>
Taux d'imposition combiné fédéral-provincial de 26,9 %	(298 000)	(2 284 000)
Charges non déductibles	(582 698)	1 358 000
Droits sur les mines du Québec	-	199 000
Produit d'impôt relatif aux droits sur les mines	-	(53 531)
Ajustements par rapport aux exercices passés	-	106 400
Incidence fiscale des différences temporaires et pertes fiscales non comptabilisées	<u>880 698</u>	<u>873 131</u>
Charge d'impôt différé	<u>-</u>	<u>199 000</u>

# Mason Graphite Inc.

## NOTES ANNEXES

(audités)

Exercices clos les 30 juin 2018 et 2017

(en dollars canadiens)

### 14. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT (suite)

Le passif d'impôt différé se détaille comme suit :

	Aux 30 juin	
	2018	2017
	\$	\$
<b>Actif d'impôt différé</b>		
Report en avant de pertes autres qu'en capital	3 776 000	3 700 000
<b>Passif d'impôt différé</b>		
Actifs de prospection et d'évaluation	(3 700 000)	(3 700 000)
Gain réalisé et non réalisé sur actifs financiers par le biais du résultat net	(76 000)	-
Impôt relatif aux droits sur les mines	(2 509 000)	(2 509 000)
<b>Passif d'impôt différé net</b>	<b>(2 509 000)</b>	<b>(2 509 000)</b>

Le solde du passif d'impôt différé au 30 juin 2018 est exigible dans plus de 12 mois.

L'incidence fiscale des différences temporaires suivantes n'a pas été comptabilisée dans les états financiers :

	Aux 30 juin	
	2018	2017
	\$	\$
Différences temporaires attribuables aux éléments suivants :		
Pertes autres qu'en capital	4 690 000	3 042 000
Pertes en capital	-	293 000
Frais d'émission d'actions	746 000	570 000
Produit d'impôt relatif aux droits sur les mines	665 000	665 000
	<b>6 101 000</b>	<b>4 570 000</b>

Au 30 juin 2018, le cumul des pertes autres qu'en capital de la Société aux fins de l'impôt se chiffrait à environ 31 610 000 \$ (26 447 000 \$ au 30 juin 2017) et pouvait servir à réduire le bénéfice imposable futur comme suit :

Reports en avant de pertes autres qu'en capital*	
Échéance en 2033	3 246 000 \$
Échéance en 2034	3 890 000 \$
Échéance en 2035	6 979 000 \$
Échéance en 2036	4 625 000 \$
Échéance en 2037	6 709 000 \$
Échéance en 2038	6 511 000 \$

\* L'impôt différé sur les pertes autres qu'en capital a été entièrement comptabilisé aux fins de l'impôt fédéral et comptabilisé en partie aux fins de l'impôt provincial.



# Mason Graphite Inc.

## NOTES ANNEXES

(audités)

Exercices clos les 30 juin 2018 et 2017

(en dollars canadiens)

---

### 15. GESTION DU CAPITAL

La structure du capital de la Société au 30 juin 2018 est composée des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, qui sont constitués du capital émis et des réserves en capitaux propres.

La Société gère et ajuste la structure de son capital en fonction des fonds disponibles de manière à soutenir le développement de son projet du Lac Guéret. Le conseil d'administration n'établit pas de critère quantitatif de rendement du capital investi, mais se fie plutôt à l'expertise de la direction de la Société pour assurer le développement futur de l'entreprise. La Société n'est assujettie à aucune exigence imposée de l'extérieur en matière de capital.

Le bien dans lequel la Société possède actuellement une participation est au stade de développement. Par conséquent, la Société dépend du financement externe pour mener ses activités. Afin de mener à bien les activités prévues d'ingénierie, d'approvisionnement et de construction du projet du Lac Guéret et de payer les charges administratives, la Société utilisera son fonds de roulement actuel et mobilisera les montants additionnels nécessaires.

La direction passe en revue sa méthode de gestion du capital de façon continue et estime que cette méthode, compte tenu de la taille de la Société, est raisonnable. Aucun changement important n'a été apporté aux notes, aux objectifs, aux politiques et aux procédures de gestion du capital de la direction en 2018 et en 2017. L'évolution du capital est décrite aux états des variations des capitaux propres.

### 16. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Au cours des exercices clos les 30 juin 2018 et 2017, la Société a conclu les transactions suivantes avec des parties liées :

- Royautés de 50 000 \$ (50 000 \$ en 2017) engagées auprès de NanoXplore à l'égard des droits d'utilisation d'un brevet (la Société a une influence significative sur NanoXplore);
- Frais d'honoraire de néant (2 462 \$ en 2017) engagés auprès de Gestion GBG Inc., société de services de paie contrôlée par la conjointe d'un dirigeant de la Société;
- Loyer et coûts indirects de bureau de 58 500 \$ (78 000 \$ en 2017) engagés auprès de 2227929 Ontario Inc. à l'égard du bureau de Toronto de la Société (un administrateur de la Société a une influence significative sur cette partie liée);
- Frais d'honoraires de néant (18 000 \$ en 2017) engagés auprès de NanoXplore à l'égard des services de laboratoire;
- Frais de recherche et développement de 63 169 \$ (32 000 \$ en 2017) engagés auprès de NanoXplore à l'égard des services de laboratoire;

Au 30 juin 2018, le solde à payer aux parties liées se chiffrait à 481 387 \$ (59 630 \$ au 30 juin 2017). Les montants dus ne portent pas intérêt, ne sont pas garantis et sont exigibles sur demande.

# Mason Graphite Inc.

## NOTES ANNEXES

(audités)

Exercices clos les 30 juin 2018 et 2017

(en dollars canadiens)

---

### 16. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES (suite)

La rémunération des administrateurs et des autres principaux dirigeants s'est établie comme suit au cours des périodes indiquées :

	Exercices clos les 30 juin	
	2018	2017
	\$	\$
Salaires, honoraires d'experts-conseils et autres avantages	1 134 759	1 334 010
Jetons de présence	107 940	91 108
Rémunération fondée sur des actions – membres de la direction	671 828	891 726
Rémunération fondée sur des actions – administrateurs	138 243	207 175
	<u>2 052 770</u>	<u>2 524 019</u>

Conformément à IAS 24 – Information relative aux parties liées, les principaux dirigeants sont les personnes qui ont l'autorité et qui assument la responsabilité de planifier, de diriger et de contrôler les activités de la Société, directement ou indirectement, y compris les administrateurs (dirigeants ou non) de la Société.

Par ailleurs, la Société est partie à certains contrats de gestion. Les engagements minimaux aux termes de ces contrats se chiffrent à environ 910 800 \$. Ces contrats stipulent que des paiements minimaux d'environ 2 197 215 \$ doivent être faits lorsque certains événements, comme un changement de contrôle, surviennent. Comme aucun événement déclencheur ne s'est produit, les paiements éventuels ne figurent pas dans les présents états financiers.

### 17. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES

Les risques auxquels est exposée la Société et leurs incidences sur les instruments financiers de la Société sont présentés ci-dessous.

#### Juste valeur

Tous les actifs financiers classés dans les prêts et créances, ainsi que les passifs financiers classés dans les autres passifs, sont initialement évalués à leur juste valeur et sont par la suite évalués au coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif. Tous les actifs financiers et les passifs financiers classés comme détenus à des fins de négociation sont évalués à leur juste valeur. Les profits et les pertes liés aux réévaluations périodiques sont comptabilisés en résultat net.

La Société a établi que la valeur comptable de ses actifs et passifs financiers à court terme, notamment la trésorerie et équivalents de trésorerie, la dette à long terme exigible à moins de un an et les dettes d'exploitation et charges à payer, se rapproche de leur juste valeur en raison de l'échéance à court terme de ces instruments.

Au 30 juin 2018, la juste valeur des Débentures (contrat hôte) est de 3 885 963 \$ (2017 : 4 070 000 \$) (niveau 3).

# Mason Graphite Inc.

## NOTES ANNEXES

(audités)

Exercices clos les 30 juin 2018 et 2017

(en dollars canadiens)

---

### 17. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES (suite)

Le tableau ci-dessous présente les actifs financiers et les passifs financiers évalués à leur juste valeur dans les états de la situation financière, conformément à la hiérarchie des justes valeurs. Selon cette hiérarchie, les actifs financiers et les passifs financiers sont regroupés en trois catégories en fonction de l'importance des données d'entrée utilisées dans l'évaluation de la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers. La hiérarchie des justes valeurs comporte les trois niveaux suivants :

- Niveau 1 : des prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- Niveau 2 : des données d'entrée autres que les prix cotés du niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (comme les prix) ou indirectement (si elles sont dérivées des prix);
- Niveau 3 : des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables).

Le niveau de classement de l'actif financier ou du passif financier est déterminé en fonction de la donnée d'entrée importante du plus bas niveau utilisé dans l'évaluation de la juste valeur. Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur dans les états de la situation financière sont regroupés comme suit, selon la hiérarchie des justes valeurs au 30 juin 2018 :

Débetures (composante dérivé) : niveau 3 : 2 424 688 \$ (2017 : 4 327 857 \$).

Cet instrument est classé dans les instruments financiers du niveau 3, car la volatilité implicite et l'écart de taux sont considérés comme des données non observables sur le marché. Un gain sur dérivé de 1 659 095 \$, entièrement non réalisé, a été comptabilisé aux états du résultat net et du résultat global pour l'exercice clos le 30 juin 2018 (2017 : perte de 3 364 227 \$).

Une diminution (une augmentation) de 5 % de la volatilité aurait eu pour effet de diminuer (d'augmenter) de néant (néant) la juste valeur du dérivé au 30 juin 2018 (2017 : néant \$ (1 937 \$)).

Une diminution (une augmentation) de 5 % de l'écart de taux aurait eu pour effet de diminuer (d'augmenter) de 180 535 \$ (167 122 \$) la juste valeur du dérivé au 30 juin 2018 (2017 : 365 864 \$ (314 553 \$)).

#### Crédit

La trésorerie et équivalents de trésorerie de la Société sont détenus dans des comptes auprès de banques à charte canadiennes. La direction estime que le risque de crédit se rapportant à ses instruments financiers est faible.

#### Liquidité

Pour gérer son risque de liquidité, la Société s'assure de disposer de liquidités suffisantes pour s'acquitter de ses obligations à leur échéance. Les dettes d'exploitation et les charges à payer de la Société sont assorties d'échéances contractuelles à moins de 30 jours et sont assujetties aux modalités commerciales habituelles. Les Débetures viennent à échéance en 2019 et la Société a la possibilité de payer les intérêts en émettant des actions ordinaires (jusqu'à 50 % du total des intérêts à payer). La Société évalue périodiquement sa situation de trésorerie pour garantir la préservation et la sécurité du capital et maintenir la liquidité. Au 30 juin 2018, la direction estime que les fonds disponibles sont suffisants afin de répondre aux obligations, charges d'exploitation et quelques dépenses de développement jusqu'au 30 juin 2019.

# Mason Graphite Inc.

## NOTES ANNEXES

(audités)

Exercices clos les 30 juin 2018 et 2017

(en dollars canadiens)

---

### 17. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES (suite)

#### Monnaie et change

La Société est exposée au risque de change lorsqu'elle engage certaines dépenses dans des monnaies autres que le dollar canadien. La Société a établi que son risque de change est limité en ce moment.

Au 30 juin 2018, la quasi-totalité des soldes de trésorerie de la Société était détenue au Canada et en dollars canadiens.

La Société ne détient pas d'autres actifs et passifs monétaires importants dans une monnaie autre que sa monnaie fonctionnelle.

#### Taux d'intérêt

Le solde de trésorerie de la Société est assujéti au risque de flux de trésorerie lié aux taux d'intérêt, car il est assorti d'un taux d'intérêt variable. La politique de gestion du risque de taux d'intérêt de la Société consiste à acheter des placements très liquides dont la durée jusqu'à l'échéance est d'un an ou moins à la date de l'achat. Le risque que la Société subisse une perte en raison d'une baisse de la juste valeur des équivalents de trésorerie (portant intérêt à taux fixe) est limité parce qu'elle est inférieure à 90 jours à partir de la date de l'achat.

Selon le solde de trésorerie au 30 juin 2018, une augmentation (diminution) de 1 % des taux d'intérêt pourrait entraîner une augmentation (diminution) du résultat net annuel d'environ 402 337 \$.

Les dettes d'exploitation et charges à payer de la Société ne portent pas intérêt.

La Société limite son exposition aux fluctuations du risque de taux d'intérêt à l'égard de ses Débentures, car le taux d'intérêt a été fixé à l'émission.

#### Autre risque de prix

La Société est exposée à un autre risque de prix découlant de l'incidence des variations du cours des actions ordinaires de la Société sur la juste valeur du dérivé incorporé. Une diminution (augmentation) de 10 % du cours des actions ordinaires de la Société aurait pour effet de diminuer (augmenter) la perte nette annuelle de 631 065 \$ (631 065 \$).

### 18. ENGAGEMENTS

Les engagements financiers de la Société sont composés de contrats de location visant ses bureaux et s'établissent comme suit :

	<u>Au 30 juin 2018</u>
	\$
À moins d'un an	153 333
De 1 an à 5 ans	369 771

# Mason Graphite Inc.

## NOTES ANNEXES

(audités)

Exercices clos les 30 juin 2018 et 2017

(en dollars canadiens)

---

### 18. ENGAGEMENTS (suite)

Le 20 mai 2014, la Société et Forbes & Manhattan Inc. (« F&M ») ont résilié la convention de services-conseils.

Le 10 juin 2014, la Société et F&M ont convenu de modifier certaines des conditions du contrat de cession modifié et reformulé daté du 1<sup>er</sup> octobre 2012 (le « contrat de cession ») conclu entre F&M et la Société. La Société a fait appel aux services de F&M, sur une base non exclusive, pour que cette dernière trouve et propose des parties intéressées qui conviendraient d'une transaction avec la Société, à compter du 10 juin 2014 et prenant fin à la date qui correspond à 36 mois suivant l'annonce publique par la Société de la réalisation d'une étude de faisabilité positive soit le 25 septembre 2018. Cette entente n'a pas été renouvelée. Dans le cas où un accord de vente ou un accord connexe est conclu entre la Société et une personne ou une entreprise recommandée par F&M à la Société, sauf la partie désignée (la « partie désignée »), la Société devra payer une rémunération en espèces équivalant à 2,0 % du produit tiré par la Société ou ses sociétés affiliées des produits vendus aux termes de cet accord pour une période égale à la durée de l'accord de vente (les « commissions »), payables à la réception du paiement des produits vendus par la Société ou ses sociétés affiliées, à condition, toutefois, que les commissions soient aussi payables pour chaque période de renouvellement de l'accord de vente. F&M et la Société ont convenu des modalités suivantes dans le cas où une transaction est conclue entre la Société et la partie désignée : a) relativement à tout accord de vente ou accord connexe (un « accord de vente ») conclu avec la partie désignée, la Société devra payer une rémunération en espèces équivalant à 2,0 % du produit tiré par la Société ou ses sociétés affiliées des produits vendus aux termes de l'accord de vente pour une période égale à la durée de l'accord de vente (les « commissions »), payables à la réception du paiement des produits vendus par la Société ou ses sociétés affiliées, à condition, toutefois, que les commissions soient aussi payables pour chaque période de renouvellement de l'accord de vente; b) si la partie désignée procède à un placement en titres de capitaux propres dans la Société ou achète une participation dans la propriété du Lac Guéret (l' « accord d'investissement »), la Société devra payer à F&M des frais équivalant à 5,0 % du montant brut de l'accord d'investissement à la date de clôture de l'accord d'investissement; c) si la partie désignée procure un financement par emprunt à la Société (l' « accord de financement »), la Société devra payer à F&M des frais équivalant à 1,5 % du produit brut de l'accord de financement à la clôture de l'accord de financement; et d) dans le cas d'une fusion, d'un regroupement, d'un arrangement, d'une réorganisation ou de toute autre transaction de regroupement d'entreprises aux termes de laquelle la partie désignée fait l'acquisition de plus de 20 % des actions ordinaires de la Société, la Société devra payer à F&M des frais équivalant à 1,5 % de la valeur totale de la transaction à la clôture de cette transaction.